

Le gouvernement, c'est quoi ?

Le Premier ministre

C'est le **chef du gouvernement**. Il est nommé par le président de la République. Il appartient au parti (ou au groupe de partis) ayant obtenu la **majorité** aux **élections législatives**. Avec ses ministres, il conduit la politique du pays. Il dirige l'**administration** et ses **fonctionnaires**. Il réside à l'hôtel Matignon, à Paris.



Le Conseil des ministres

Tous les mercredis matin, les ministres participent au Conseil des ministres, dirigé par le président de la République. Ils discutent des actions du gouvernement, en particulier des projets de lois.



La cohabitation

Quand le président de la République et le Premier ministre appartiennent à des familles politiques opposées, ils doivent « cohabiter ». Cela veut dire qu'ils doivent gouverner le pays ensemble malgré leurs différences d'opinions.



Les ministres

Ils sont nommés par le président de la République (sur proposition du Premier ministre). Chaque ministre **s'occupe d'un domaine** (l'économie, l'éducation, le travail...) et dirige son ministère, situé à Paris.

Les secrétaires d'État

Ils sont aussi proposés par le Premier ministre et nommés par le président de la République. Ils s'occupent de **domaines moins importants** que ceux des ministres.

Les principaux ministères



Affaires étrangères : il s'occupe des relations de la France avec les autres pays.



Économie et Finances : il répartit l'argent de l'État entre tous les ministères (le budget) et s'occupe de l'économie du pays.



Intérieur : il s'occupe de la sécurité des Français et de la police.



Éducation et Recherche : il s'occupe de l'école, du collège, du lycée et de l'Université.



Défense : il s'occupe de l'armée, des militaires et des anciens combattants.



Travail : il a pour objectif principal de réduire le chômage.

À retenir

1 Le gouvernement est composé des ministres et des secrétaires d'État. Le Premier ministre est le chef du gouvernement.

2 Ses membres sont nommés par le président de la République.

Ils appartiennent au parti ayant gagné les **élections législatives**.

3 Le gouvernement et le président se réunissent chaque mercredi lors du Conseil des ministres.

4 Chaque ministre s'occupe d'un domaine : économie, éducation...

Dico

Majorité (ici) : le plus de voix.

Administration (ici) : services publics (de l'État).

Fonctionnaire : personne qui travaille dans l'administration publique.

Élections législatives : élections des députés, les représentants des Français à l'Assemblée nationale.